

# Un dépistage du cancer du côlon à réaliser à domicile

## CANCER COLORECTAL

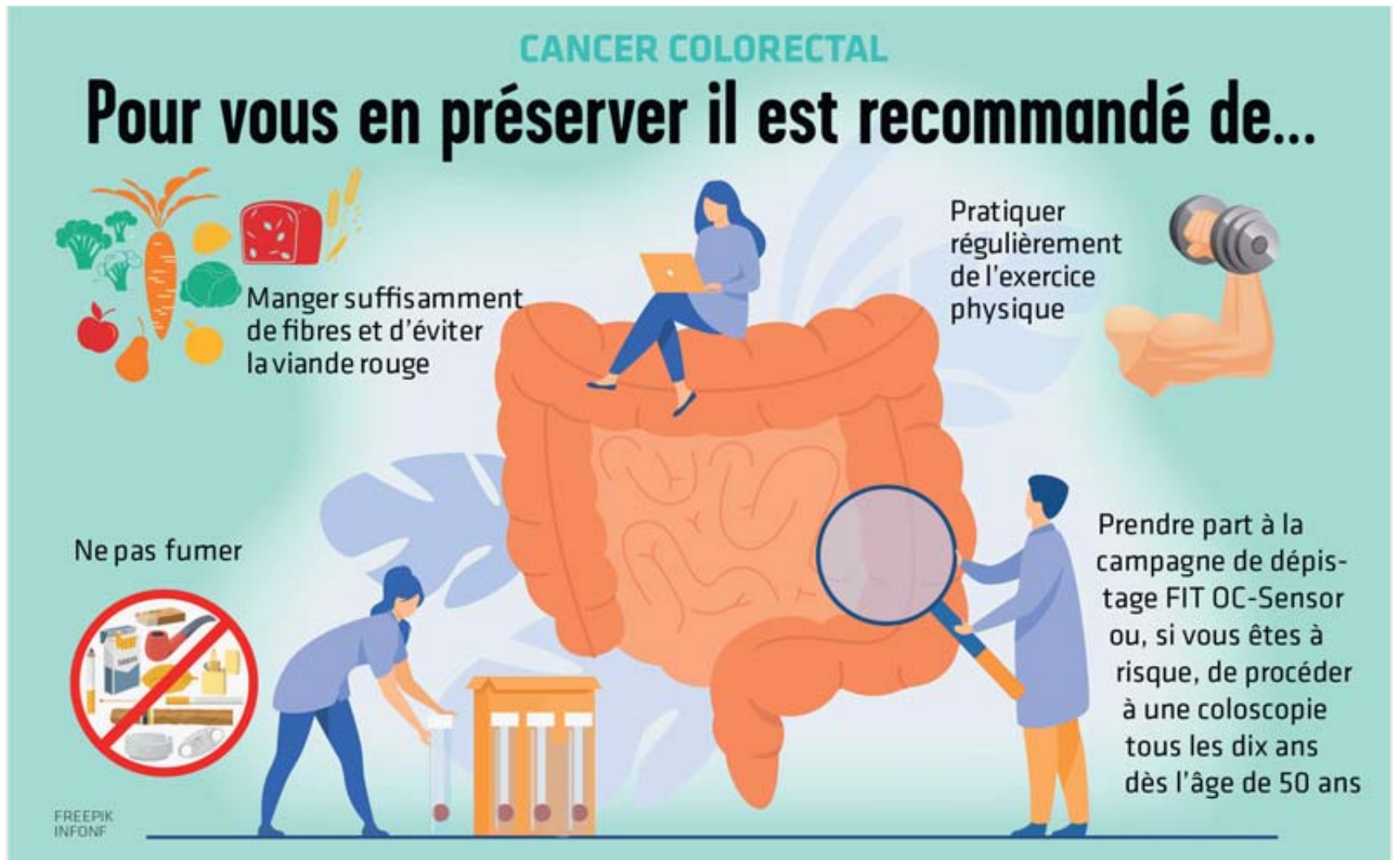
La campagne cantonale de dépistage à domicile dresse un premier bilan positif, après un peu plus d'une année de mise en application.

L'année dernière, nous vous parlions du lancement d'un dépistage à l'échelle cantonale du cancer colorectal. Particularité de ce dernier? Vous le faites vous-mêmes, depuis la maison. Les participants sont invités en fonction de leur année de naissance et de l'absence de prédisposition à cette pathologie. Après une auto-évaluation de leur santé (ne pas avoir eu un cancer du côlon ou ne pas avoir effectué une coloscopie durant ces cinq dernières années), ils se procurent le matériel nécessaire à la collecte d'un échantillon de selles (test FIT OC-Sensor) via une pharmacie partenaire, une commande en ligne ou une consultation chez un médecin partenaire. Cet échantillon est ensuite adressé à un laboratoire pour analyse. Si la présence de sang est avérée, un entretien médical et une coloscopie sont suggérés au patient. Sans présence de sang dans les selles, l'échantillon est considéré comme négatif; le patient est invité à refaire un test identique tous les deux ans jusqu'à la veille de ses 70 ans.

«Le Centre de dépistage du cancer du côlon a envoyé les premières invitations à participer au programme en septembre 2020», explique Nadine Dubuis, responsable administrative du centre de dépistage du cancer de Promotion santé Valais. «La période allant de septembre à décembre 2020 a correspondu à une période pilote lors de laquelle seule une partie de la population du Bas-Valais et du Haut-Valais (hommes et femmes nés en 1951, 1952, 1960, 1970) a été invitée à participer.» Cela représentait tout de même 4476 personnes. «Dès janvier 2021, la cadence des invitations envoyées s'est nettement renforcée et a atteint un total de 33 750 invitations. D'ici à fin 2023, toutes les personnes concernées par le programme (femmes et hommes âgés de 50 à 69 ans) auront reçu leur première invitation.»

Cette première campagne a permis de découvrir dix cancers du côlon et huit adénomes de haut grade à risque d'évolution vers un cancer. Un joli succès pour l'équipe de prévention lorsqu'on sait qu'environ 1700 décès par année en Suisse sont dus à un cancer colorectal et que, décelé avant l'apparition des symptômes, celui-ci peut être guéri dans neuf cas sur dix. «Ces résultats sont conformes aux attentes et en constante progression», se réjouit Nadine Dubuis.

Le programme est proposé aux Valaisannes et Valaisans de 50 à 69 ans qui ne présentent pas de symptôme, ni de prédisposition au cancer colorectal. «Lors du lancement de ce programme, nous avons



**“Le test FIT OC-Sensor permet d'éviter une coloscopie aux trois quarts des personnes qui prendront part au programme ces dix prochaines années.”**

**D' KEVIN SELBY**  
MÉDECIN ADJOINT AUPRÈS D'UNISANTÉ

fait le choix d'envoyer les invitations à la population cible en échelonnant sur trois ans afin de ne pas saturer les gastroentérologues partenaires, fort peu nombreux dans le canton», explique Nadine Dubuis. «Jusqu'à fin 2021, seul huit groupes d'âge ont été invités (1951, 1952, 1953, 1955, 1960, 1961, 1970, 1971); durant ces deux prochaines années, les douze autres groupes d'âge recevront une invitation, ainsi que les personnes qui ont déjà eu leur premier test il y a deux ans.»

**Un test moins invasif et plus régulier**  
«La régularité du test FIT (répété tous les deux ans) est nécessaire pour déceler la présence de polypes dans lesquels se logeraient des adénomes avancés, soit des «pré-cancers», qui ensuite peuvent devenir cancéreux, ce qui entraîne des traitements plus lourds», explique le Dr Kevin Selby, médecin adjoint auprès d'Unisanté. «La coloscopie permet de déceler presque tous les adénomes avancés et presque tous les

cancers. C'est pourquoi nous pouvons la faire tous les dix ans.» Les deux examens sont recommandés dès l'âge de 50 ans. La coloscopie sera d'ailleurs préconisée si vous avez un profil à risque: des antécédents familiaux ou médicaux (une personne chez qui un adénome avancé est détecté est plus à risque d'en développer à nouveau). «Le test FIT est non invasif et permet d'identifier des traces cancéreuses en évitant une coloscopie aux trois quarts des personnes qui prendront part au programme ces dix prochaines années. Lorsque le bilan sera réalisé à ce moment-là, on s'attend à une efficacité de dépistage très similaire à celle de la coloscopie.»

### Prendre soin de son côlon

«En ce qui concerne le cancer colorectal, on sait que les hommes sont 1,5 fois plus à risque que les femmes, et que l'âge joue aussi un rôle dans le développement de cette maladie qui apparaît généralement dès 50 ans», précise le Dr Selby. «L'exercice est protecteur, tout comme le fait de manger plus de fibres et moins de viande rouge, de ne pas avoir de surpoids ou de ne pas fumer.»

Les signes qui devraient vous inciter à consulter se résument à la présence de sang dans les selles (elles sont noires ou collantes). «On peut aussi suspecter ce cancer lorsqu'on détecte une anémie, surtout chez des hommes, ou des femmes ménopausées.» Tout changement de longue durée (deux à quatre semaines consécutives) dans vos habitudes de digestion ou la consistance de vos selles, voire des douleurs abdominales persistantes peuvent également être un signe à écouter. **EB**

Pour les personnes invitées, les tests FIT sont disponibles en pharmacie, auprès des médecins partenaires ou en ligne.

Infos sur [www.depistagecolon-vs.ch/fr/test-33.html](http://www.depistagecolon-vs.ch/fr/test-33.html)

### PERSONNES À RISQUE

#### La coloscopie est-elle un passage obligé?

«Les patients les plus à risque seront directement invités à passer une coloscopie», explique le Dr Selby. Lors de ce type d'examen, le gastroentérologue peut retirer tout polype durant la procédure elle-même, que celui-ci ait ou non des adénomes et que ces derniers soient avancés ou non.

«La probabilité d'en trouver chez une personne à risque est plus élevée, c'est pourquoi on privilégie dans son cas de procéder directement au contrôle par coloscopie. Le cancer du côlon se développe lentement (ndlr: entre dix et quinze ans), on ne propose ce gros examen que tous les dix ans.»

### SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

#### DITES-NOUS...

**LUDIVINE DÉTIENNE**  
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



#### Comme les adultes, les adolescents bénéficient du secret médical

Il est difficile pour un parent d'accepter l'idée que son enfant adolescent, capable de discernement (cette capacité, évaluée au cas par cas par le médecin, dépend de l'évolution propre de chaque mineur), puisse décider seul des soins qu'il entend recevoir. Dans ce cas de figure, les parents n'ont en effet aucun droit de veto ni un droit à l'information. Quand il est judicieux d'associer les parents à la prise de décision sur les suites à donner à un traitement, le médecin en parlera avec le mineur pour le conseiller en ce sens. La limite de cette protection est économique. En effet, sauf cas de gratuité de la consultation, les factures sont transmises aux parents ce qui peut freiner certains adolescents à consulter. Il est rappelé ici qu'en cas de risque de mise en danger du développement du mineur, le médecin a l'obligation d'en informer les autorités compétentes (Ministère public/APEA). [info@ombudsman-vs.ch](mailto:info@ombudsman-vs.ch) ou 027 321 27 17.